

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2015**

NOMBRE DE MEMBRES  
composant le Conseil : 35  
en exercice : 35  
présents : 27  
représentés : 8

**OBJET : Subventions aux associations pour 2015**

L'An deux mille quinze, le vingt deux juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le seize juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

**Etaient présents** : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, Maires-Adjoints ; JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAOARISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. MARAZANO, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés** :

R. BENMERADI	à	E. CHAMBON
ME. MORIN	à	AM. MERCADIER
J. N'GALLE-EBOA	à	D. LAFON
C. ALVARO	à	M. FAYE
T. NAPOLY	à	L. VASTEL
A. SOMMIER	à	F. ZINGER
P. BUCHET	à	G. MERGY
S. CICERONE	à	D. BEKIARI

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Muriel FOULARD est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu les demandes présentées par divers organismes à caractère municipal et intercommunal, tendant à obtenir une subvention communale,

Considérant le but poursuivi par ces associations,

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la Commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer les subventions suivantes, pour l'année 2015, aux associations ci-après :

Imput.	BENEFICIAIRES	PROPOSITIONS BUDGETAIRES	VOTE
6574-522	CIDFF (Centre d'Information droit des femmes et familles)	1500	Unanimité
6574-522	ADAVIP	850	Unanimité
6574-20	Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)	450	Unanimité
6574-20	Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP)	450	Unanimité
	<b>TOTAL 6574</b>	<b>3250</b>	

Les élus membres des conseils d'administration et les salariés des associations et établissements ci-dessus ne participent pas au vote

**Article 2 :** Lorsque les modalités de calcul de la subvention sont prévues au sein de la convention liant la ville et l'organisme subventionné, les montants de subvention sont estimatifs et limitatifs et peuvent être révisés à la baisse.

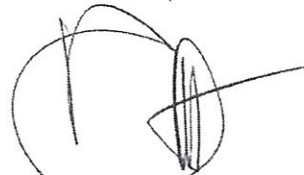
**Article 3 :** les dépenses sont inscrites au budget primitif de l'exercice 2015.

**Article 4 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à

- M. Le Préfet des Hauts de Seine
- M. le Trésorier Municipal
- aux Présidents des associations visées

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Conseiller Départemental



Laurent VASTEL

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en Préfecture le 07/07/2015  
Publication/Affichage le du 07/07/2015 au 07/09/2015  
Pour le Maire par délégation  
Le Directeur Général des Services

L'agent autorisé  
d